
Journées d'études de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN

« Enjeux et défis de la géopolitique de l'Indopacifique dans l'océan Indien »

Table ronde gouvernance : enjeux de coopération dans l'océan Indien

Intervention de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

13 décembre 2023 | St Denis de La Réunion

[Entame protocolaire si nécessaire]

L'Indianocéanie est, par nature, une région vulnérable aux chocs globaux. Qu'il s'agisse du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité, des fluctuations des cours mondiaux des matières premières, notamment énergétiques, des ralentissements économiques voire des récessions sur les marchés internationaux, ou encore des risques sanitaires à l'image de la pandémie de Covid-19, force est de constater que l'insularité, l'éloignement, l'étroitesse des marchés et la forte dépendance externe déterminent un ensemble de fragilités intrinsèques à notre région.

Les enjeux de coopération sont donc multiples et globalement intriqués. Ils sont d'ordre :

- Economiques : quelle intégration régionale pour nos îles aux besoins de connectivité, de transition énergétique, de chaînes de valeur différentes de celles du continent ?
- Climatiques et environnementaux : comment renforcer la résilience de nos territoires, repenser l'aménagement de nos îles pour redonner de la place aux écosystèmes qui rendent des services essentiels tant aux communautés qu'à l'économie, réduire les risques de catastrophes et insuffler de la circularité dans nos modes de consommation et de production ?
- Sécuritaires : quels leviers promouvoir et consolider pour renforcer les institutions et la culture démocratiques, mieux sécuriser nos espaces maritimes, faire face aux menaces hybrides ?

-
- Socioculturels : quels investissements consentir pour nourrir les liens qui unissent nos îles, créer des opportunités pour la jeunesse d'aujourd'hui et demain, faciliter l'inclusion et réduire les inégalités femmes-hommes ?

Ces enjeux économiques, climatiques et environnementaux, sécuritaires et socioculturels ont été au cœur des ateliers de co-construction de notre nouveau Plan de développement stratégique adopté en mai dernier. Avec les Etats membres, nous avons donc coconstruit...

- **Un PDS pour atténuer les effets des disruptions majeures (climat et biodiversité, Covid-19, impact des conflits armés) :** De manière générale, le PDS permet de consolider le positionnement de la COI comme premier instrument de la solidarité et de la coopération régionale. Il s'agit de porter une action sur les aspects structurants du développement de long terme (environnement, climat, santé, formation) et d'accompagner une dynamique de re-régionalisation.
- **Un PDS centré sur les biens communs : « l'Indianocéanie en partage ».** Sur le plan thématique, le PDS s'articule autour d'agendas opérationnels déclinés dans trois axes stratégiques dédiés :
 - o *Un agenda de résilience, de paix et de sécurité.*
 - o *Un agenda de développement économique intégré, durable et innovant.*
 - o *Un agenda d'épanouissement humain et inclusif.*

J'y reviendrai.

- **Un PDS qui projette la COI dans une nouvelle aire et ouvre une nouvelle ère.** Le PDS accompagnera la mise en œuvre d'une transformation institutionnelle devant permettre à la COI de passer un nouveau pallier d'action au moment où elle fête ses 40 ans. Dans le même temps, il conviendra de consolider les partenariats, d'engager davantage les membres observateurs, d'ouvrir la COI à de nouvelles collaborations

en Afrique (Union africaine), avec les arcs insulaires Caraïbes et Pacifique, et à l'échelle de l'Indopacifique.

Je vais ici m'appesantir sur la réflexion que nous portons, au Secrétariat général de la COI, sur l'Indopacifique en faisant le lien avec notre organisation et notre plan de développement stratégique que j'évoquais.

L'Indopacifique émerge comme le nouveau cœur de la mondialisation. Cet espace est celui d'un monde multipolaire qui concentre l'ensemble des défis de notre temps.

De Paris à Delhi, de Tokyo à Washington en passant par Canberra et Djakarta, l'Indopacifique est au cœur de visions stratégiques pour la diplomatie, la défense ou le commerce – le terme est en revanche absent du discours chinois, il en est même rejeté quand bien même la Chine est, de facto, un acteur majeur de cet espace. Cet immense espace maritime et terrestre accueille 60% de l'humanité, rassemble plus de 50% de la richesse mondiale et abrite les plus importantes autoroutes maritimes marchandes du monde dont l'axe Malacca-Suez qui en pèse le tiers.

De fait, l'Indopacifique est un espace stratégique aux plans de la géopolitique et de la géoéconomie mondiale.

Dans ce grand espace, quelle peut être la place de la Commission de l'océan Indien (COI) ? Quelle projection stratégique pour le développement de nos îles en tirant profit des dynamiques et des partenariats qui animent l'Indopacifique ?

Les Etats membres de la COI sont, *de facto*, déjà impliqués dans la bascule vers un centre de gravité Indopacifique. L'Union des Comores et les Républiques de Madagascar, de Maurice et des Seychelles entretiennent des liens bilatéraux étroits avec les principaux acteurs d'une vision Indopacifique qui les intègre qu'elle soit régionaliste et inclusive ou projective ou mixte¹. Quant à la France,

¹ Le concept de l'Indopacifique repose sur des visions différentes selon les Etats et leurs intérêts. On peut dresser une typologie des visions de l'Indopacifique selon trois déclinaisons, à savoir : (i) une vision projective (Etats-Unis, Japon) reposant sur l'idée d'un

elle est un pays-archipel de l'Indopacifique par ses territoires ultra-marins et dispose d'une stratégie claire, notamment en matière de défense et de politique étrangère. A noter également que la COI accueille dans la communauté de ses membres observateurs les principaux acteurs de l'émergence Indopacifique : l'Inde et le Japon. Quant à l'Australie et aux Etats-Unis, ils portent une attention plus grande à notre organisation, poussés en cela par notre action reconnue dans le domaine de la sécurité maritime.

L'Indianocéanie, notre région, est sans aucun doute un particularisme géoculturel de l'Indopacifique, parce qu'insulaire, africaine et francophone. D'un bout à l'autre de l'Indopacifique, les défis du développement se font échos. En appréhendant cet espace infiniment plus vaste que le périmètre géographique de ses Etats membres, la COI est en mesure de projeter son action régionale dans un cadre multilatéral dans lequel elle a une expérience à partager et des réponses à trouver, des moyens et des ressources à mobiliser. Une vision stratégique de la COI sur l'Indopacifique permettrait à notre organisation régionale de poursuivre sa projection des rivages du continent vers des zones plus lointaines mais où la spécificité insulaire, la sécurité maritime, la connectivité et les réseaux, les défis de santé, de biodiversité et de résilience climatique constituent les fondements d'un dialogue fructueux.

C'est dans ce sens que notre Plan de développement stratégique, pour répondre aux enjeux de coopération dans notre zone, s'articule autour d'agendas opérationnels.

Le premier d'entre eux, c'est l'agenda de sécurité. L'espace Indopacifique est l'épicentre du commerce maritime mondial et il le sera de plus en plus. Notre

« Indopacifique libre et ouvert » étant entendu que ce principe s'appuie sur la projection de l'influence américaine et japonaise sur cet espace. Cette vision repose aussi sur la capacité de projection militaire dans ce vaste espace à travers des partenariats bilatéraux stratégiques ; (ii) une vision inclusive ou régionaliste (Inde, Indonésie) qui vise à créer un espace de dialogue à travers une coopération régionale renforcée par le biais des organisations régionales (IORA, ASEAN...) et par des relations bilatérales fortes ; (iii) une vision mixte (France, Australie) qui prône le renforcement de la coopération régionale tout en consolidant les capacités de projection d'influence et de sécurité dans ce vaste espace ; cette vision donnant une place importante au multilatéralisme.

région du Sud-Ouest de l'océan Indien abrite déjà deux grandes autoroutes maritimes dans le Canal du Mozambique et au sud-est des Mascareignes. Les océans abritent plus de 450 câbles sous-marins par lesquels transitent les flux d'informations mondiaux et, de l'Afrique des rivages jusqu'à l'Asie Pacifique, ce sont des infrastructures de plus en plus performantes qui s'installent. Notre océan Indien comme l'océan Pacifique recèlent des réserves halieutiques et énergétiques sans équivalent, qui sont vitales pour l'humanité. Les zones tropicales de ces deux océans forment une vaste région biogéographique d'exception au regard de ses trésors de biodiversité mais aussi des menaces et risques encourus par les effets des dérèglements climatiques dans les milieux insulaires et côtiers.

Partant de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes avec les autres organisations régionales d'Afrique orientale et australe et le soutien de l'Union européenne, la COI est allée bien au-delà des objectifs initiaux du programme MASE en édifiant une architecture régionale de sécurité maritime. Les Accords régionaux de sécurité maritime signés sous l'égide de la COI en 2018 par nos Etats membres, Djibouti et le Kenya ainsi que l'établissement des Centres régionaux de fusion de l'information maritime à Madagascar et de coordination opérationnelle aux Seychelles ont marqué une première étape. Depuis, nous en avons passé de nouvelles en élargissant les partenariats opérationnels de ces Centres avec plus d'une trentaine d'Etats et organisations à l'échelles de l'Indopacifique et avec la décision prise par les 21 Etats membres du Code de Conduite de Djibouti / Amendement de Djeddah de capitaliser sur ces Centres pour la sécurité de l'océan Indien occidental et du Golfe d'Aden.

Cet agenda de sécurité commun dans la région, c'est aussi un agenda de surveillance maritime, de protection des espaces marins, de construction d'un agenda conjoint pour la liberté des mers et pour l'économie bleue dans le respect des souverainetés. La coopération régionale animée par la COI dans ce domaine doit participer à une dynamique d'intégration autour de la sécurité maritime.

En parallèle, il convient de consolider la culture de la paix, de renforcer les institutions démocratiques, de promouvoir le dialogue et de prévenir les crises dans notre sous-région. La Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI (2019) et l'Accord de Victoria révisé (2020) réaffirment cette mission première dévolue à la COI, outil de promotion de la stabilité, instrument de dialogue et de mobilisation de la communauté des partenaires. Ce rôle pour la gouvernance et la stabilité doit être renforcé. C'est le premier des facteurs de réussite d'un développement véritablement soutenable. Il reste que notre statut, celui d'une Commission technique paritaire de rang ministériel, peut aussi contraindre la capacité réelle d'action dans ce domaine hautement politique et donc hautement sensible.

Le second agenda est climatique et environnemental. L'Indopacifique est une zone biogéographique unique qui réunit 17 des 35 points chauds de la biodiversité mondiale – dont l'Indianocéanie. L'agenda climatique et écologique n'est pas un « agenda conservationniste » mais un agenda qui réconcilie l'écologie et l'économie, qui doit préserver les grands équilibres, améliorer la gestion durable des milieux et ressources naturels et bâtir la résilience climatique.

Si nous voulons réussir dans la région ensemble, il nous faut construire des partenariats transrégionaux, coopérer dans les domaines de la science et de l'innovation, accompagner les pays vulnérables, et notamment les îles, sur la voie de la résilience et dans l'accès aux financements climatiques et à la technologie.

C'est un agenda éminemment politique qui mêle politiques publiques et diplomatie climatique mais c'est aussi un agenda social qui doit impliquer très directement les populations sur le terrain. C'est aussi l'opportunité d'un dialogue renforcé avec l'ensemble des îles africaines dont la COI porte parfois la voix en tant que seule organisation d'Afrique exclusivement insulaire et soutient les initiatives communes comme la Commission des îles d'Afrique sur le climat créée à l'occasion de la COP26 sous l'égide de l'Union africaine. C'est un dialogue

à approfondir avec les espaces insulaires du Pacifique et de l'arc caraïbéen qui partagent les mêmes préoccupations sur les sujets de biens publics.

La COI vise l'accréditation en tant qu'entité de mise en œuvre auprès du Fonds vert pour le climat. Cette démarche, qui bénéficie également du concours de l'Agence française de développement, devra permettre d'accéder à des financements conséquents pour des projets de résilience, d'adaptation et d'atténuation des dérèglements climatiques. Avec les partenaires, au premier rang desquels l'AFD et l'UE, la COI traduit en actions cet agenda climatique et environnemental sur le terrain et en appui aux administrations nationales. Au fil des projets, la COI a démontré la valeur ajoutée de la coopération régionale dans ce domaine. Mais dans une vision élargie à l'Indopacifique, il est possible d'aller plus loin.

L'agenda biodiversité est un agenda stratégique pour toute la région, car la région est faite d'écosystèmes vulnérables qui rendent pourtant des services qui apportent une contribution tangible aux économies (les récifs coralliens apportent une contribution tangible aux économies de l'Indianocéanie de l'ordre de 327 millions de dollars chaque année !). L'enjeu n'est donc pas qu'écologique : il est très clairement économique et social.

Le troisième agenda est économique qui recoupe trois grands enjeux : l'enjeu de la connectivité, celui de la durabilité de nos territoires, et celui de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

La connectivité est un chantier structurant pour le développement économique régional. Il est question d'échanges, de circulation, de commerce, de tourisme, d'innovation, de compétitivité. C'est un chantier infrastructurel qui doit s'adapter aux besoins des Etats, à la géographie de l'Indianocéanie et aux mouvements d'intégration et de mondialisation. Les besoins infrastructurels portent sur le numérique, l'aérien et le maritime. C'est un déploiement d'infrastructures physiques à accélérer, c'est un renforcement des modes de gouvernance à promouvoir, c'est une logique régionaliste et ouverte à proposer.

Nous avons obtenu un premier grand résultat avec l'installation et la mise en opération du câble METISS qui augmente la connectivité numérique régionale, la redondance et la capacité d'innover. En revanche, il reste encore beaucoup à faire sur l'aérien et le maritime, d'abord en dépassant les fiertés nationales qui s'accrochent à des compagnies aériennes déficitaires au lieu de faire alliance ; ensuite, en optant pour de vraies logiques régionales, notamment sur le maritime avec la logique de ports d'éclatement et la mise en place de systèmes régionaux de cabotage. Ce sont des sujets, en plus de la coopération douanière, qui sont inscrits dans notre PDS et sur lesquels nous continuerons de mobiliser les acteurs régionaux publics et privés.

Le second pilier de cette stratégie économique, c'est l'avènement d'îles et de villes durables. Ce pilier prône la sécurité alimentaire à travers des chaînes de valeurs écologiquement responsables, un aménagement territorial soucieux des écosystèmes et des services socioéconomiques qu'ils rendent. On constate ici toutes les interdépendances avec les chantiers de la connectivité, avec l'agenda pour la résilience climatique, pour l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques et pour la préservation de l'environnement. Il s'agit ici d'agro-écologie, de pêche responsable et de filières d'économie circulaire pour produire plus et mieux.

Le quatrième agenda est, quant à lui, centré sur l'humain. Le chikungunya en 2006 a révélé notre vulnérabilité commune face au risque épidémique. C'est ce qui a conduit à une action régionale en santé publique avec la COI. Et la pandémie de Covid-19 a accentué notre perception d'un monde des risques. Ces risques de santé obligent à une approche holistique, c'est le concept « Une seule santé » que la COI met en œuvre à travers son réseau SEGA One Health avec le soutien de l'AFD depuis 2009 et de l'Union européenne depuis 2020. Ce réseau régional de surveillance épidémiologique et de gestion des alertes est une sentinelle et un instrument d'intervention qui a fait ses preuves. Il convient, bien entendu, de le consolider, de le pérenniser, d'en faire un outil de référence de la coopération et de le promouvoir dans une géographie plus large pour bâtir

des réponses adaptées aux terrains et à la multiplication des risques. C'est ce qui se met en place avec la collaboration récente et motivante avec l'Africa CDC et avec l'opportunité d'un nouveau projet de mise en réseau des réseaux de santé à l'échelle de l'Indopacifique avec l'AFD. La santé, c'est un bien public, c'est un bien commun qui est le socle du développement. C'est un agenda qui est indissociable de la capacité de chacun de nos pays et de nos pays ensemble à combattre durablement la pauvreté.

Le second volet de cet agenda centré sur l'humain, c'est la culture et le genre dans un monde soucieux des diversités. Dans un contexte global de montée des inégalités, des barricades mentales et des peurs, il est indispensable de porter une voix de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'égalité. Les femmes et les jeunes sont remis au cœur des politiques portées par la COI. Leur épanouissement économique, social et politique participe de l'avancement de nos sociétés et de la croissance de nos îles. Dans le même temps, il est indispensable de promouvoir nos cultures qui fondent une identité originale. C'est une action porteuse pour le dialogue et la promotion de la paix, c'est une action porteuse pour une croissance nouvelle centrée sur l'Homme, son génie, sa créativité, ses talents. C'est un agenda qui rejoint l'agenda économique et qui peut avoir valeur d'exemple de coexistence tranquille dans un vaste espace Indopacifique traversé de tensions.

Le troisième volet de cet agenda, c'est celui de l'éducation, de la formation, de la science. C'est un agenda de l'épanouissement, de l'intelligence, de la connaissance. Dans le monde qui vient, celui qui se dessine déjà, le savoir sera indispensable. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de 80% de la population mondiale sait lire et écrire. C'est tout simplement remarquable. Mais ceux qui demeurent aujourd'hui exclus de ce vaste et puissant mouvement deviennent des exclus tout court. Plus la science est partagée, plus l'absence de science est discriminatoire pour ceux qui n'y ont pas accès. A l'arrivée, c'est du progrès pour le plus grand nombre mais un cocktail explosif de relégation et de frustration pour les laissés-pour-compte. A travers notre PDS, les Etats

membres de la COI redisent la priorité à accorder à l'éducation, la formation et la science. C'est une action importante parce qu'elle permettrait non seulement de répondre à une aspiration légitime d'accès au savoir, d'épanouissement social et intellectuel, mais aussi parce qu'elle permettrait de répondre aux ambitions de nos Etats, de répondre aux défis de nos territoires. Le grand bassin de l'Indopacifique accueille justement de grands foyers de la recherche, des avancées technologiques, de l'éducation et de la formation académiques et techniques. Les Etats membres de la COI, avec les membres observateurs et les partenaires, peuvent bâtir des formations et des cursus partagés, promouvoir une mobilité vertueuse des étudiants, des chercheurs, des scientifiques.

Le nouveau plan de développement stratégique fixe une ambition pour la COI. Il doit permettre un nouvel envol de l'organisation et une projection stratégique de l'Indianocéanie qui tiennent compte de l'évolution du monde et de l'émergence de l'Indopacifique comme le cœur d'une mondialisation multipolaire, une mondialisation qui donne une place importante à un multilatéralisme en réseau, consolidé et confiant ; d'autant qu'on peut préjuger d'un recentrage de l'Indopacifique sur sa partie « Indo ».

Par nature, les enjeux de coopération dans la zone ne sont pas nouveaux mais leur expression et leur ampleur démontrent combien il est essentiel de coopérer davantage encore. La COI est l'un des vecteurs de cette coopération et elle entend continuer de tenir son rôle de facilitateur, d'accompagnateur et de mobilisateur.